

Taxe de séjour

Guide tarifaire

au 1^{er} octobre 2015

TARIFS

TYPE ET CATÉGORIE D'HÉBERGEMENT

(Professionnels et particuliers)

TARIF TTC

par nuitée et par personne

→ Hôtels, résidences et meublés de tourisme 4* et plus	1,90 €
→ Hôtels, résidences et meublés de tourisme 3*	1,40 €
→ Hôtels, résidences et meublés de tourisme 2*, villages de vacances 4 et 5*	0,70 €
→ Hôtels, résidences et meublés de tourisme 1*, villages de vacances 1, 2 et 3*	0,50 €
→ Emplacements dans une aire de campings cars ou un parc de stationnement touristique par tranche de 24 heures	0,50 €
→ Hôtels et résidences de tourisme sans classement	0,50 €
→ Chambres d'hôtes toutes catégories	0,30 €
→ Meublés de tourisme sans classement	0,30 €
→ Campings, caravanages et hébergements de plein air 3, 4 et 5*	0,30 €
→ Campings, caravanages et hébergements de plein air 1 et 2*, ports de plaisance	0,20 €

EXONÉRATIONS

NE PAIENT PAS LA TAXE DE SÉJOUR (sur justificatif) :

- Les mineurs
- Les travailleurs saisonniers
- Les personnes bénéficiant d'un relogement d'urgence ou d'un relogement temporaire
- Les personnes qui occupent des locaux dont le loyer est inférieur à 29 € TTC / nuitée